

# MOYENS DE PREVENTION ET CONDUITE A TENIR

## Les Fiches de Données de Sécurité (FDS):

Elles donnent des renseignements sur les produits chimiques. Chacune comporte les renseignements nécessaires à la prévention et à la sécurité lors de l'utilisation d'une substance ou d'une préparation pouvant présenter des dangers.

Les FDS sont réactualisées régulièrement, elles doivent être fournies par tout fabricant/fournisseur à l'utilisateur.

Ces FDS sont également transmises par l'employeur au médecin du travail.

## Sur le lieu de travail :

- Prendre connaissance de **l'étiquetage du produit**
- Mettre en place des **mesures organisationnelles** : gestion des stocks et des flux entrants et sortants, séparation des produits incompatibles, rayonnages non surchargés, contrôle d'accès, règles de déstockage et d'élimination des produits inutiles et périmés, ...
- Stocker une **quantité minimum** et nécessaire de produits aux postes de travail.
- Disposer d'un local de stockage de préférence à l'extérieur à une dizaine de mètres du bâtiment, afin de limiter la propagation d'un éventuel incendie et faciliter l'intervention des secours, à défaut disposer d'un local de stockage au même niveau que le laboratoire ou l'atelier.
- **Équiper** le local de moyens de prévention et de lutte contre l'incendie et contre les déversements accidentels (rétenions, produit absorbant).
- Assurer une **ventilation adéquate**
- Mettre à disposition immédiate du personnel **les moyens de traitement appropriés** (douche de sécurité, lave œil...).
- Se munir des **équipements de protection** individuelle systématiquement lors de la manipulation
- **Inform**er les salariés sur les risques chimiques encourus et les moyens de s'en prémunir (précautions et mesures à respecter en cas d'incident et/ou d'accident).



**Asstra:**  
Association des Services de Santé au Travail de la Région Aquitaine

Services de Santé au Travail (SST) répartis dans la région Aquitaine :

- SIST (Service Interentreprises de Santé au Travail) - AMCO
- SIST du Libournais (Service Interentreprises de Santé au Travail)
- Service Santé Travail
- sistb.
- SST (Service Santé Travail) - Val d'Agen
- CIST 47 (Service de Santé au Travail)
- ANIRP (Association Nationale Interprofessionnelle des Risques Professionnels)
- simetra (Santé au Travail Adour Pire Béarn)
- ASTPB (Association des Services de Santé au Travail de la Région Béarnaise)
- Service de Santé au Travail des Landes
- Service de Santé au Travail de la Région Gironnoise
- Service de Santé au Travail de la Région Lot-et-Garonnaise
- Service de Santé au Travail de la Région Pyrénéenne

**Pour en SAVOIR PLUS, contactez:**  
**votre Service de Santé au travail**



## Risques liés à l'utilisation de produits dans les garages

**A.S.S.T.R.A**

Association des Services de Santé au Travail de la Région Aquitaine

# LE NOUVEL ÉTIQUETAGE

## Le calendrier :

- Janvier 2009, entrée en vigueur du règlement européen CLP
- Décembre 2010, application obligatoire aux substances.
- Juin 2015, application obligatoire aux mélanges (anciennement appelés préparations)

## Les nouveaux pictogrammes :



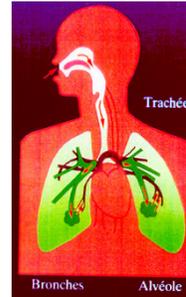
## Changement de terminologie :

- Les phrases de risque et conseils de prudence sont modifiés, ainsi que le codage qui leur correspond :
- La phrase de risque R (comme risque) devient la mention de danger H
- Le conseil de prudence S (pour sécurité) devient P. Ces lettres sont suivies de 3 chiffres au lieu de 2. Le 1er indique le type de danger ou de conseil de prudence, les 2 suivants la particularité :
- Exemple : R45 => H350

# LES RISQUES CHIMIQUES

## Pénétration cutanée et respiratoire :

- **Les carburants qui contiennent du Benzène :**  
=> Responsables de Leucémie
- **Les Huiles de vidange et graisses :**  
=> Cancer de la peau
- **Les Dégraissants :**  
=> Nocifs et Irritants
- **Les Peintures :**  
=> Sensibilisation, asthme, eczéma...



## ◆ Quelques moyens de prévention :

Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou ce qui l'est moins;

- Prévoir des dispositifs de protection collective (aspiration, hottes...);
- Utiliser des pompes distributrices;
- Utiliser les fontaines de nettoyage;
- Jeter chiffons et papiers imbibés dans une poubelle fermée;
- Ne pas reconditionner en récipient alimentaire;
- Ré étiquetage obligatoire dans un autre récipient;

## Dans tous les cas:



-utiliser des gants contre le risque chimique, en nitrile ou vinyle;

-Se laver les mains au savon d'atelier et pas avec du solvant;



-Soigner vos mains avec des crèmes d'entretien, réparatrices, après le travail.

# LES RISQUES LIÉS AUX POUSSIÈRES/FUMÉES /GAZ

- **Les fibres céramiques des garnitures de friction**  
=> Cancer de l'appareil respiratoire suspecté
- **Les fumées d'échappement de moteur et de soudure**  
=> Risque de cancer  
=> D'autres pathologies : toux chronique, bronchite chronique, asthme, insuffisance respiratoire...
- **Travaux de carrosserie**

## ◆ Quelques moyens de prévention :

- Pas de soufflage ni nettoyage à sec; sinon utiliser un embout *silencieux* et respecter une pression < 2,5 bars;
- Aspirateur ou lavage basse pression;
- Pour les fumées d'échappement, aspiration au pot;
- Ventilation efficace de l'atelier;
- Utiliser un masque anti-poussière FFP3 (poussières, fumées.)

# LE RISQUE INCENDIE-EXPLOSION

Il faut 3 paramètres pour voir un incendie naître :

- **Les combustibles** correspondent aux différents produits inflammables (essence, solvant, bombes aérosols)
- **La source de chaleur** peut provenir de : soudage, meulage, matériel électrique déficient...
- Le comburant : l'air

## ◆ Quelques moyens de prévention :

- Vérification quotidienne des câbles électriques et baladeuses;
- Privilégier les outils portatifs ou pneumatiques;
- Éviter l'utilisation de rallonge ou multiprises;
- Respecter les consignes en matière d'incendie (exercice d'entraînement, affichage...).